

Les journées citoyennes du Parlement francophone bruxellois



L'incontournable devoir d'histoire

Travailler sur la Seconde Guerre mondiale, c'est bien sûr transmettre une mémoire et un savoir historique pour faire acquérir aux jeunes de nos sociétés une compréhension de la démocratie, de ses valeurs, de ses bienfaits mais aussi de ses fragilités face aux menaces totalitaires et dictatoriales. Nos démocraties européennes se sont laissé surprendre par le nazisme et n'ont rien pu faire pour empêcher l'extermination de six millions de Juifs, des hommes et des femmes enracinés en Europe depuis deux millénaires. C'est précisément pour que cette tragédie, essentiellement européenne, ne se reproduise plus, que l'Europe politique a été pensée, conçue, puis créée. Cette Union européenne, en effet, qui nous paraît aujourd'hui si naturelle, si évidente, si pacifique, a bien été bâtie sur les cendres et ruines des centres d'extermination, des camps de concentration et prisons nazies, de Treblinka à Dachau, en passant par Breendonk.

Dans la mesure où le génocide nazi interroge, d'abord, le rapport des Européens à l'*Autre*, son enseignement doit nécessairement comporter une dimension civique. De manière générale, l'enseignement des crimes nazis, et plus largement des crimes contre l'humanité, doit servir à donner à tous les élèves et étudiants, les éléments de culture et de réflexion qui leur permettront de refuser demain toutes les formes de racisme et de discrimination.

C'est bien dans cet esprit que le Bureau du Parlement francophone bruxellois, conscient de la responsabilité fondamentale des assemblées parlementaires dans la défense et la promotion de la démocratie, a inscrit dans ses priorités le développement d'activités destinées au renforcement de l'idéal démocratique. A cette fin, notre Bureau a élaboré depuis plus de 10 ans un vaste programme d'éducation des jeunes à la citoyenneté responsable qui comprend, notamment, les visites du Musée juif de la Déportation et de la Résistance de Malines, du Fort de Breendonk, mais aussi du cimetière militaire de Chastre. Notre Europe s'est aussi construite sur les ruines des champs de batailles, où tant de jeunes hommes, de toutes origines et confessions religieuses, sont tombés pour que nous puissions aujourd'hui être libres. Les visites de ces différents lieux de mémoire témoignent du caractère universel de la lutte pour la démocratie et les Droits de l'Homme. Bonne lecture...

Julie de Groote
Présidente

LES LIEUX DE MÉMOIRE

A. Pourquoi le Musée juif de la déportation ?

➤ Hitler et les Juifs

D'après A. Hitler, l'égalité entre les hommes n'existe pas et il existe des «races inférieures» et des «races supérieures». Le peuple «aryen» (dont les Allemands seraient les plus proches descendants) serait le peuple supérieur, les autres devant être réduits en esclavage. Les Juifs, quant à eux, n'appartiendraient même pas à l'espèce humaine. Aux yeux d'Hitler, les Juifs sont plutôt une «antirace» (*Gegenrasse*) de type parasitaire. Cette approche délirante, «bactériologique», du Juif marque une rupture définitive avec toute la tradition judéophobe qui lui est antérieure, même s'il est clair qu'elle puise aussi aux sources de l'antijudaïsme religieux. Les Juifs ne sont plus considérés comme des êtres humains, y compris les vieux, les malades, les femmes, les enfants et les nouveau-nés.

➤ La décision

Hitler affirme dès 1919 qu'il faut éliminer les Juifs de la société allemande.

Les massacres de Juifs commencent dès 1938 avec la Nuit de Cristal (des dizaines de morts, 30.000 déportés en camps de concentration). Pendant l'occupation nazie de la Pologne, 800.000 meurent de faim et

de maladie dans les ghettos surpeuplés et fermés. Avec l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'U.R.S.S. le 22 juin 1941, les massacres sont perpétrés au fur et à mesure de l'avancée de l'armée, mais la décision de «faire disparaître ce peuple de la terre» (Himmler) n'est probablement prise qu'au cours de l'automne 1941 : l'émigration est définitivement interdite.

Dans un premier temps, 1.300.000 Juifs sont exterminés par fusillades par des pelotons spécialisés (*Einsatzgruppen*) puis dans des camions à gaz (150.000 morts), enfin par le gaz dans six installations prévues pour assassiner «à la chaîne».

➤ Les six centres d'extermination nazis

Ces six *centres de mise à mort*, tous situés en Pologne où les Juifs sont les plus nombreux, sont à distinguer des camps de concentration (KL). Techniquement parlant, **Belzec**, **Chelmo**, **Sobibor**, **Treblinka** sont de simples terminus ferroviaires pour les Juifs qui y sont acheminés. Sitôt arrivés, la plupart sont gazés – sans même avoir été immatriculés. A Treblinka, par exemple, rien n'est prévu pour le logement ou la nourriture, ne serait-ce que pour 24 heures. Il s'agit

donc plutôt de *centres* que de camps d'extermination, avec un taux de mortalité qui avoisine les 100%, car ils répondent à une **logique génocidaire** : la volonté de faire disparaître tout un peuple déterminé à qui on enlève le droit d'exister.

Les nazis eux-mêmes parlent plutôt de «commandos spéciaux» (*Sonderkommando* ou *SK*). **Auschwitz** et **Majdanek** ont une place à part : initialement simples camps de concentration, ils deviennent des camps mixtes, pour remplir la triple fonction de camp de concentration, de centre d'extermination et aussi de camp de travail. L'échec de la guerre-éclair à la fin de 1941 et la mondialisation du conflit amènent en effet l'administration économique de la SS à utiliser un pourcentage des déportés juifs aux besoins de l'économie de guerre. Pour les SS, il s'agit alors d'exterminer une partie des Juifs par le travail.

C'est dans la logique génocidaire que fut pensé et créé le camp de Malines.

➤ Malines comme antichambre de la mort

Durant l'été 1942, les nazis préparent la déportation des Juifs de Belgique. Ils transforment alors la caserne Dossin de Saint-



© Musée Juif de la Déportation et de la Résistance - Malines / Fonds KUMMER



Eté 1942 : le camp de rassemblement de Malines après l'arrivée des rafles de la nuit. (l'une des quatre photos authentifiées du camp de rassemblement)

Georges, située dans la ville de Malines (*Mechelen* en flamand), en un *camp de transit*. Malines, ville de 60.000 habitants, paraît comme le lieu idéal pour un camp de ce genre : située à mi-chemin entre Anvers et Bruxelles, les deux villes où habite la majorité de la population juive de Belgique, Malines dispose en outre de bonnes liaisons ferroviaires avec l'Est.

C'est le 4 août 1942 que part le premier convoi de déportés vers l'Est. D'août à décembre 1942, deux convois d'environ 1.000 Juifs chacun quittent le camp chaque semaine à destination d'Auschwitz-Birkenau. Entre 1942 et 1944, 28 convois acheminent près de 25.000 Juifs et 350 Tsiganes de Malines à Auschwitz-Birkenau. Les deux tiers

Juifs exterminés dans les six centres d'extermination

	Déportés	Morts	
Auschwitz II (Birkenau)	1.100.000	1.000.000	90%
Belzec	550.000	550.000	99,99%
Chelmno	150.000	150.000	99,99%
Majdanek	50.000	50.000	99,99%
Sobibor	200.000	200.000	± 100 survivants
Treblinka	750.000	750.000	± 100 survivants
Total	2.800.000	2.700.000	

sont gazés à leur arrivée. Au final, seules 1.207 personnes (soit moins de 5%) sont encore en vie à la libération des camps nazis. La caserne Dossin fut donc le point de départ d'une déportation sans retour (comme Drancy en France).

Une récente étude publiée par le CEGES, le Centre d'Etudes et de Documentation - Guerres et Sociétés contemporaines, a reconnu la responsabilité de l'administration belge dans la persécution et déportation des Juifs de Belgique.

Il faut cependant souligner que la Belgique se trouve parmi les pays d'Europe qui ont le plus contribué au sauvetage des concitoyens juifs. Des milliers de personnes, dont environ 4.000 enfants, doivent la vie à des concitoyens non juifs (les Justes) qui leur ont tendu une main secourable pour les mettre à l'abri des recherches de l'ennemi qui les vouait à la mort.

Les combattants juifs dans les armées alliées

Pour le commun des mortels et même des spécialistes, l'histoire des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale se résume à la seule Shoah. Pourtant, les plus récentes études chiffrent à 1,4 million le nombre de partisans résistants et soldats juifs dans les différentes armées alliées : notamment de Grande-Bretagne (dont 40.000 Juifs palestiniens parmi lesquels 5.000 dans la brigade juive), des Etats-Unis, d'URSS (40% de l'effectif total), sans oublier la Belgique.

Le musée juif de la déportation a été inauguré le 7 mai 1995 par Sa Majesté le Roi. Il est l'un des rares musées européens installé sur le lieu même où se déroulèrent les événements dont furent victimes les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

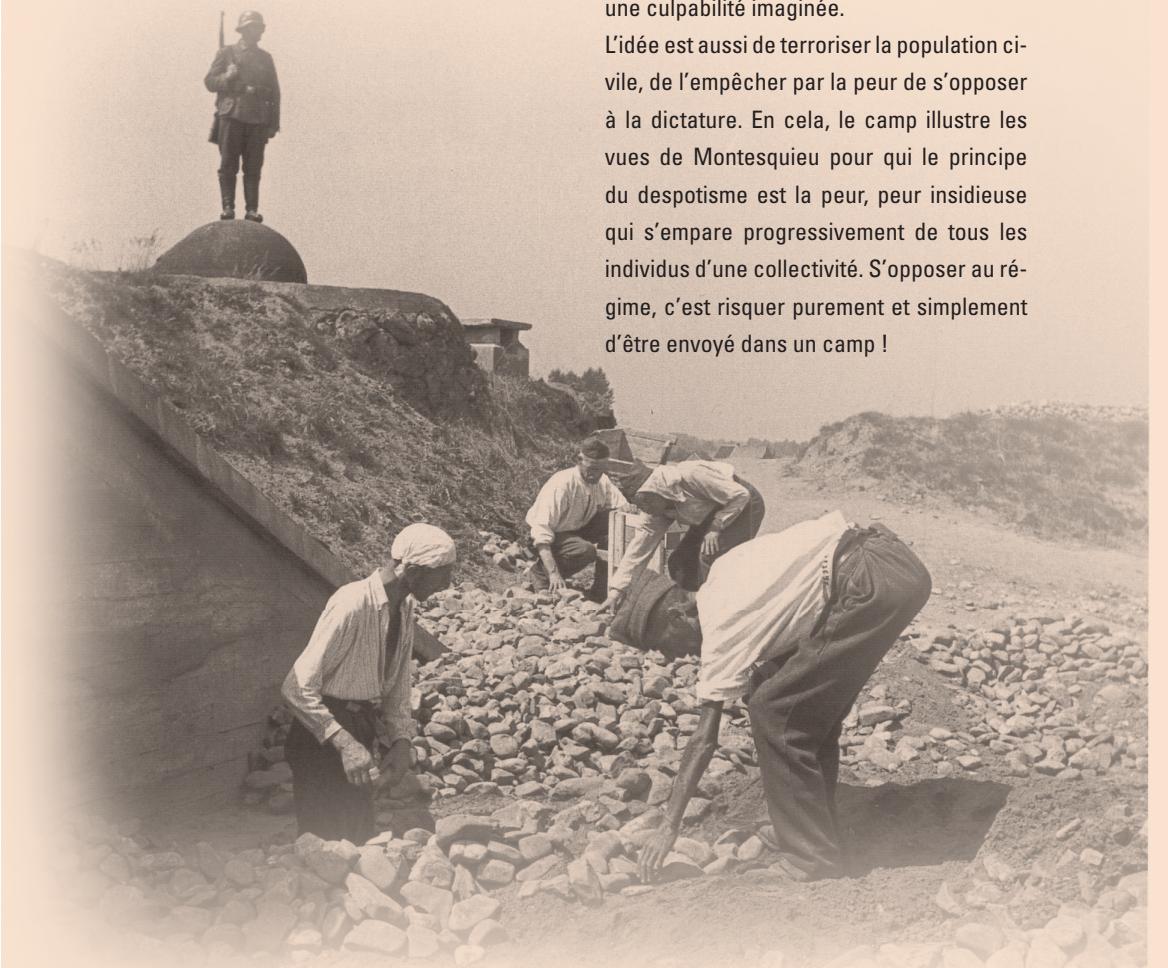
B. Pourquoi le Fort de Breendonk ?

➤ Le système concentrationnaire nazi

A l'origine, le camp de concentration n'a pas pour mission de sanctionner des fautes ou des crimes réels, dûment établis et jugés, mais de se débarrasser de ceux qu'un régime

investi de tous les droits et de tous les pouvoirs considérés comme nuisibles pour lui-même. Tout un ensemble de services et de tortures est ainsi dirigé non pas contre des individus coupables, mais contre une couleur de peau, une pensée, une intelligence, une culpabilité imaginée.

L'idée est aussi de terroriser la population civile, de l'empêcher par la peur de s'opposer à la dictature. En cela, le camp illustre les vues de Montesquieu pour qui le principe du despotisme est la peur, peur insidieuse qui s'empare progressivement de tous les individus d'une collectivité. S'opposer au régime, c'est risquer purement et simplement d'être envoyé dans un camp !





On comprend dès lors pourquoi Hitler ouvre des *Konzentration Lager (KL)* dès les premières semaines de sa prise de pouvoir, le 30 janvier 1933. En février des centaines d'opposants – innocents de tout crime mais jugés nuisibles (communistes, syndicalistes, intellectuels, Juifs) – sont arrêtés. Le plus célèbre de ces premiers camps est inauguré le 21 mars 1933 à Dachau par le chef de la SS, Heinrich Himmler, alors qu'Hitler s'octroie les pleins pouvoirs en Allemagne.

Jusqu'en 1938, les «*Häftlinge*» (les détenus) sont allemands dans leur écrasante majorité. Ils sont rejoints dès 1938 par des opposants autrichiens et tchèques, à la suite des annexions nazies, puis par des détenus en provenance des pays occupés pendant la guerre qui commence en 1939. Désormais, la plupart des détenus sont arrêtés pour des activités liées, de près ou de loin, à la **Résistance**.

Les déportations relèvent de la *Sicherheitspolizei*, c'est-à-dire la police de sécurité ou encore police SS. Elle opère aussi en Belgique, territoire placé sous l'autorité d'une administration militaire : sous le prétexte de prendre en charge les détenus «juifs et certains détenus dangereux», les SS y obtiennent de disposer d'un camp, ce sera le fort de Breendonk.

➤ L'enfer de Breendonk

Le camp d'internement de Breendonk est installé dans une forteresse militaire de l'armée belge construite au début du XX^e siècle. Faisant partie à l'origine d'une série de forteresses construites pour la défense contre une attaque allemande, Breendonk est située près de la ville du même nom, à environ 20 km au sud-ouest d'Anvers. Elle est entourée de hauts murs et de douves remplies d'eau.

C'est à la fin du mois d'août 1940 que les Allemands transforment la forteresse en camp de détention administrative ; les premiers détenus arrivent à Breendonk dès le 20 septembre. Au départ, on y interne aussi bien des petits délinquants que des opposants politiques et des Juifs. Jusqu'à l'ouverture de la caserne Dossin à Malines, Breendonk est pour moitié un camp pour Juifs.

Au fur et à mesure que le conflit militaire s'enlise, le nombre de résistants va en augmentant. C'est à Breendonk que sont internés les deux tiers des résistants et opposants politiques belges. Dès septembre 1941, les SS qui gèrent le camp sont secondés par la SS flamande, comme le montrent les grands panneaux à l'intérieur du musée.

A partir de novembre 1942, Breendonk fait également office de «réserve» d'otages parmi lesquels l'administration militaire allemande peut choisir à loisir des victimes à

fusiller. Ces exécutions se font en représailles à des attentats de la **Résistance**. Le premier exemple se situe le 27 novembre 1942, suite à la liquidation du bourgmestre rexiste de Charleroi par un commando des Partisans Armés.

Breendonk fut un vrai camp où la barbarie nazie fut poussée à son paroxysme. On y meurt. On y torture aussi. Le «Bunker», salle de torture destinée à l'interrogatoire des détenus politiques, entre en activité dès 1942. Au moins 98 détenus dont 58 Juifs ont été battus à mort, noyés, affamés et torturés. Il y eut encore 164 fusillés, 21 pendus et 108 détenus exécutés en d'autres lieux. La potence est utilisée pour la première fois le 10 mai 1943 pour pendre Fraiteur, Bertulot et Raskin, qui ont assassiné un journaliste collaborateur.

Au total, ce sont 3.456 détenus qui passent par les geôles du *Auffangslager* (centre de réception) de Breendonk : 390 n'y survivent pas. Aux personnes tuées en ses murs, s'ajoutent 2.330 autres détenus «de passage» déportés ensuite, soit vers des camps de concentration (résistants) soit, pour le cas des Juifs, vers Auschwitz, via Malines.

➤ La Résistance

La Résistance à l'occupant nazi a été une immense école de courage, de civisme, de responsabilisation :

- par **dévouement à l'intérêt général** : patriottisme, besoin des libertés, refus d'accepter la défaite, poursuite d'une tradition nationale basée sur la conquête des libertés (en 1830, les aspirations libérales et nationales des Belges les ont conduits à conquérir leur indépendance au détriment des Pays-Bas).
- par des **attitudes personnelles** (courage, prise de risques, désir de participer à la lutte à côté des autres, donner l'exemple, refus d'obéir à la force gratuite).
- par **volonté de reconstruire** un pays de paix et de progrès social.

➤ La salle de méditation

Les anciens de Breendonk ont voulu qu'une salle soit consacrée à la mémoire. Au mur, une liste reprend les noms de tous les détenus du Fort de Breendonk. **Breendonk témoigne de ce qu'il en coûte à toute société où les Droits de l'Homme sont bafoués.**

Le Commandant du camp Schmidt est exécuté en 1950 à Anvers suite au procès dit de Breendonk.

Le camp est aujourd'hui l'un des vestiges les mieux conservés de l'horreur nazie. Il est désormais un Mémorial national, sous tutelle de la défense, consacré à la Résistance au nazisme.

Les Belges dans la guerre

En mai 1940, l'armée belge compte quelque 400.000 hommes. Face à un ennemi supérieur en nombre et en matériel, elle résiste 18 jours. Près de 8.000 hommes sont tombés au combat. L'origine des Forces belges remonte à mai 1940, avec l'organisation des combattants belges parvenus à se réfugier en Grande-Bretagne en compagnie du gouvernement belge en exil à Londres. Les Forces belges de Grande-Bretagne sont officiellement mises à la disposition des Alliés le 4 juin 1942 et la fin de l'année voit la restructuration des forces terrestres avec la création du Premier Groupement belge, placé sous le commandement du Major Piron. Hors Résistance, les Belges mobilisent près de 100.000 hommes sous les drapeaux entre le moment de la capitulation et le jour de la victoire finale sur l'Allemagne. En raison de l'appel aux Belges du monde entier, on parle 33 langues dans la brigade en 1944. La brigade débarque en Normandie le 8 août 1944 et combat durant le mois qui suit sur la côte nord de la France, atteignant la Belgique le 3 septembre. Incorporée à la 1^{re} Armée canadienne, la brigade combat au sud des Pays-Bas jusqu'en décembre 1944, lorsqu'elle retourne en Belgique pour y être réorganisée. Après sa réorganisation, la brigade comportait trois bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie de six batteries et un régiment de véhicules blindés. En avril 1945, elle retourne au combat aux Pays-Bas et ses unités combattent à Nimègue et Walcheren.

Après la guerre, cinq des brigades créées par la Belgique au moment de la libération et la brigade Piron forment deux divisions de la nouvelle armée belge et sont utilisées pour l'occupation alliée de l'Allemagne. Les commandos belges et les membres belges des SAS constituent le Régiment des paracommandos et les escadrilles 349 et 350 de la RAF sont à la base de la nouvelle Force aérienne belge.

En résumé :

Déportés de Belgique victimes de la répression nazie

Déportés...	Nombre total	Nombre de morts	en %	% des morts / pop. concernée
économiques	46.755	2.592	5,8%	0,003% pop. belge
et victimes politiques	41.257	13.958	30%	0,165% pop. belge
«raciaux» (Juifs à 99%)	25.475	24.140	95% (1.207 survivants)	0,3% pop. belge 43% pop. juive (56.186 en 1940)
dont enfants	4.918	4.865	99%	
60% des victimes civiles de Belgique sont d'origine juive				

(*) Parmi ces 53 «revenants» aucun de moins de 13 ans, mis à part Simon Gronowski qui sauta du 20^{ème} convoi.

C. Pourquoi le cimetière militaire français de Chastre ?

➤ L'apport des colonies dans la lutte contre l'Allemagne

Comment oublier l'engagement de centaines de milliers de combattants des colonies françaises et anglaises dès les combats de mai 1940 et ce, jusqu'à la victoire finale ? Comme en 1914, la France fit appel à son empire colonial. Dès septembre 1939, elle mobilise ses soldats d'outre-mer issus du Maghreb, de l'Afrique noire, de Madagascar, des Antilles, du Pacifique et d'Indochine. Le nombre le plus communément admis est de 350.000, se subdivisant en 206.000 Nord-Africains (140.000 Algériens, 75.000 Marocains, 45.000 Tunisiens) et une centaine de milliers d'Africains et Malgaches (cf. L'Histoire n°318, mars 2007). Ces troupes se battirent vaillamment sur le théâtre européen dès mai 1940. Pendant deux jours, les 14 et 15 mai, des troupes franco-marocaines bloquèrent autour de Gembloux l'offensive de deux divisions blindées allemandes, les 3^e et 4^e *Panzer-divisions*, appuyées par des escadrilles

d'avions Stukas. La résistance acharnée de Gembloux des 14 et 15 mai 1940 constitua l'une des rares victoires tactiques de l'Armée de Terre française.

Les régiments de la 1^{ère} Division marocaine obtiendront, après la guerre, l'hommage officiel des armées française et belge pour cet exploit militaire : pas moins de huit citations. Le coût humain de la résistance de la 1^{ère} DM à Gembloux fut élevé. 603 soldats français reposent dans la «nécropole française» de Chastre (Brabant wallon), aux côtés de 168 tirailleurs marocains, 131 tirailleurs algériens et 3 tirailleurs tunisiens. Visiter le cimetière de Chastre revient à rendre hommage aux troupes dites coloniales qui contribuèrent à la victoire finale sur le nazisme.

➤ La Seconde Guerre mondiale permet de réfléchir à la question du colonialisme.

L'épisode de Gembloux convoque aussi la question du colonialisme. Les colonies ont été assez tardive-



ment considérées comme des réserves de soldats. La peur d'armer « l'indigène » n'a été surmontée qu'à partir de la Première Guerre mondiale.

La France recruta des milliers de combattants marocains pendant la Seconde Guerre mondiale¹. Issus le plus souvent des régions les plus pauvres du Maroc, ces milliers de combattants concourent à la libération de la France sous les ordres des généraux Leclerc et de Lattre. Ainsi les soldats taboris marocains participèrent avec succès en août 1943 à la campagne d'Italie, où la 4^{ème} division marocaine de montagne contribua à la prise de l'emblématique Monte Cassino.

À l'égard des anciens combattants issus de

ses colonies, la France a adopté une attitude ambiguë. Elle a reconnu leur contribution à son histoire, contrairement au Royaume-Uni qui a supprimé toute pension aux soldats de l'ancien Empire. Toutefois au moment de la décolonisation, elle a reconstruit sa dette vis-à-vis des anciens combattants en adoptant une proposition du général De Gaulle, la *loi de cristallisation des pensions*, qui les gelait à leur niveau de 1959 ! Cette loi vient d'être remise en question, suite au travail de nombreuses associations d'anciens combattants mais aussi au choc produit par le film *Indigènes*. Les pensions des tirailleurs africains devraient être alignées sur celles des Français, sans toutefois d'effet rétroactif.

➤ La Force publique congolaise

Pendant la Première Guerre mondiale, la violation de la neutralité belge (en Europe), puis les incursions des Allemands dans le Kivu et à l'ouest du Tanganyika précipitent les Belges dans le conflit. Ils mobilisent 18.000 soldats, mais surtout 200.000 porteurs, qui participent à la conquête du Cameroun allemand, assistent les Britanniques de Rhodésie aux prises avec les forces allemandes du Tanganyika, et envahissent le Rwanda et le Burundi, puis le Tanganyika.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'implication de la colonie dans le conflit est



¹ Certains d'entre eux furent contraints de suivre des officiers français ralliés à Vichy ; d'autres seront ensuite mobilisés lors des guerres coloniales en Indochine et en Algérie.

multiple. Sur le terrain, les troupes congolaises se battent en Abyssinie (Ethiopie), où elles remportent de nombreuses victoires sur les Italiens : Assossa (11 mars 1941), Gambela (23 mars 1941), Saïo (3 juillet 1941). Elles font 15.000 prisonniers, dont neuf généraux. Après la capitulation italienne, la Force publique – nom donné à l’armée du Congo – mobilise 13.000 soldats et civils afin de combattre en Afrique de l’Ouest contre certaines colonies françaises demeurées fidèles à Vichy. « D’une manière générale, le poids de la Belgique dans la guerre a été largement le poids du Congo », commente l’historien Jean Stengers, et de ses immen-

ses ressources minières. Dès 1943, le gouverneur général Ryckmans déclare devant le Conseil du gouvernement : « Comme nous, les indigènes ont travaillé pour la guerre. Ils en ont souffert plus que nous. Le solde est une créance sur l’avenir à laquelle la Belgique devra faire honneur. » Pourtant, jamais les transferts de fonds de Bruxelles vers Kinshasa n’ont été à la hauteur de la dette contractée. Et la contribution du Congo à la victoire des alliés comme la bravoure de ses soldats demeurent encore trop méconnues du grand public. (Tiré de l’article d’Anicet Mobé Fansiama, in *Le Monde diplomatique*, juin 2007).



Elèves participant aux journées citoyennes organisées par le Parlement francophone bruxellois au Palais du Parlement bruxellois.

Le Parlement francophone bruxellois

Le Parlement francophone bruxellois est l'assemblée parlementaire francophone de Bruxelles.

Elle se compose de 72 députés francophones qui ont été élus en juin 2004, pour 5 ans, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci est composé de 89 députés (72 francophones et 17 néerlandophones).

Les élus francophones de Bruxelles gèrent des matières qui sont liées aux personnes dans leurs aspects sociaux et de santé et se rattachent à leur langue et à leur culture. Le Parlement vote des décrets (équivalents aux lois) et des règlements qui s'appliquent aux francophones de Bruxelles.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le Parlement et ses activités ou poser une question, n'hésitez pas à consulter le site du Parlement francophone bruxellois à l'adresse suivante : www.pfbirisnet.be



*Marie Lipstadt - Pinhas, survivante d'Auschwitz
et Joffrey Montoisy, expert-témoin de l'INIG.*

Le Parlement francophone bruxellois espère qu'après ces journées,
vous deviendrez toutes et tous des passeurs de mémoire actifs
et des citoyens responsables pour assurer et promouvoir la démocratie.

La Présidente et les membres du Bureau

Actions citoyennes organisées par le Parlement francophone bruxellois

Conscient de la responsabilité fondamentale des assemblées parlementaires dans la défense et la promotion de la démocratie, le Bureau du Parlement francophone bruxellois, a inscrit dans ses priorités le développement d'activités destinées au renforcement de l'idéal démocratique. Les quelques exemples qui suivent démontrent le travail de fond entrepris par notre Assemblée depuis sa création:

- De 1990 à 2008, le Parlement a participé à l'organisation du concours annuel de dissertation de la Fondation Auschwitz, destiné aux écoles du secondaire. L'épreuve se déroulait le 8 mai de chaque année, date de la capitulation allemande.
- De 1990 à 1996, le Parlement a organisé avec le CIFAS un Tournoi de théâtre interscolaire où participèrent près d'une centaine d'écoles issues de toutes les communes de la Région bruxelloise.
- Depuis 2000, le Parlement participe, en collaboration avec la Ligue des familles, à l'opération « Place aux enfants ». Ces matinées de découverte, à la fois pédagogique et ludique, ont pour objectif de sensibiliser à la citoyenneté, au fonctionnement démocratique de nos institutions, les jeunes enfants âgés de 11 à 12 ans. Ainsi, en octobre 2006, 80 enfants se sont engagés, par leur signature, à devenir des citoyens actifs et à respecter « leur environnement ».
- En octobre 2001, le PFB a organisé l'avant-première du film *No Man's Land* du jeune réalisateur belgo-bosniaque Danis Tanovic, le film événement de l'année 2001.
- Depuis 1997, le Parlement a développé un vaste programme d'éducation des jeunes à la citoyenneté responsable en organi-

sant des visites au Fort de Breendonk et au Musée juif de la Déportation et de la Résistance de Malines. Cette initiative permet chaque année à 2.000 élèves des écoles secondaires francophones de la Région de Bruxelles-Capitale de visiter ces lieux de mémoire. Dans le prolongement de ces journées, des actions axées sur des faits d'actualités sont organisées pour les étudiants des écoles qui participent aux visites des lieux de souvenir. Depuis avril 2006, s'ajoute à la visite des musées de Malines et Breendonk, l'hommage aux tirailleurs africains au cimetière militaire de Chastre.

- En janvier 2002, une délégation d'élèves des écoles a été invitée au Parlement bruxellois, pour assister à une conférence-débat sur le thème des génocides au XX^e siècle.
- En janvier 2003, suite au choc causé par les résultats du premier tour des élections présidentielles françaises, le thème choisi par le Bureau s'annonça évident: « Dans un pays démocratique, pourquoi voter ? ».
- En février 2004, l'approche des élections régionales et l'attribution du Prix Nobel de la paix à une femme iranienne, soulignèrent la nécessité d'in-

former les jeunes sur les mécanismes de la démocratie et la défense des droits fondamentaux.

- En règle générale, après chaque visite de Chastre, les élèves ont été invités à participer à une représentation théâtrale. Ils ont assisté ainsi, en mai 2005, à la pièce *Allah Superstar* mise en scène par Sam Touzani; en avril 2006, à la représentation de *M. l'Intrépide* d'Olivier Coyette; en mars 2007, à la pièce *Bloody Niggers!* de Younouss Diallo au Théâtre National; en mars 2008, ils se sont rendus au Centre Communautaire Laïc Juif où ils ont été appelés à sélectionner le meilleur court métrage antiraciste 2008 dans le cadre de la *Semaine d'Actions contre le racisme*, organisée par l'asbl Média animation; en avril 2009, ils se sont rendus au centre culturel d'Anderlecht pour assister au spectacle *Le masque du dragon* de Philippe Blasband; en avril 2010, les élèves sont retournés au CCLJ, toujours dans le cadre de la semaine antiraciste.
- En septembre 2006, à l'occasion de la Fête de la Communauté française, le Parlement francophone bruxellois a offert le film *Indigènes* en première vision à 250 jeunes de l'enseignement secondaire bruxellois; en février 2007, notre Parlement a organisé

une projection du documentaire de Mourad Boucif, *La couleur du sacrifice*, consacré à l'épopée des combattants africains durant la Seconde Guerre mondiale. Des députés ainsi que 150 participants issus des milieux associatifs ont participé à la projection, suivie d'un débat.

- En 2008, le Parlement francophone bruxellois s'est étroitement associé au projet de visite des camps de Buchenwald et de Dora, initié en Belgique par l'IV-INIG.

Toujours en 2008, notre Parlement a co-organisé avec le Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, au sein même du Parlement bruxellois, la visite pour des centaines d'écoliers bruxellois d'une exposition sur « Les génocide et système concentrationnaire nazis ». Cette exposition, montée par la Coupole et le Mémorial de Breendonk, illustre la volonté du Bureau du PFB de tisser des liens privilégiés avec son homologue flamand.

En 2007, invités par les membres des Bureaux du Parlement francophone bruxellois et du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, des élèves francophones et néerlandophones ont participé à deux rencontres-débats au Parlement bruxellois.

Ces rencontres-débats se poursuivent sous la nouvelle législature.



EERBIEDIGT DEZE PLAATS
MENSEN HEBBEN HIER GELEDEN OPDAT U
IN VRIJHEID ZOUDT LEVEN

RESPECTEZ CES LIEUX DES HOMMES Y ONT
SOUFFERT POUR QUE VOUS VIVIEZ LIBRES

Dossier pédagogique

Dans cette brochure, vous trouverez des informations sur :

- le **musée Juif de la déportation de Malines** d'où partirent près de 25.000 Juifs vers les camps de la mort. Les 25.000 Juifs et Tsiganes déportés de Malines n'étaient coupables que du simple fait d'exister. Tous étaient destinés à la mort, tous et surtout les enfants. Parmi les 4.918 enfants de moins de 15 ans déportés à Auschwitz-Birkenau, seuls 53 revinrent;
- le **Fort de Breendonk**, où furent internés des milliers de résistants. Ces femmes et ces hommes ont été arrêtés pour ce qu'ils avaient fait, par patriotisme, amour de la liberté, au nom de la démocratie;
- le **cimetière militaire français de Chastre**, où reposent plus d'une centaine de soldats africains morts pour la France lors de la campagne de mai 1940. Cette visite rappelle la contribution des combattants d'Afrique à la victoire finale sur le nazisme.



Editeur responsable: Bruno Vanleemputten, Secrétaire général, 1007 Bruxelles
Conseiller historique: Joël Kotek